

Arrondissement de ROCHEFORT

séance du 22 Mai 1959

Département de la Charente-
Maritime

OBJET :

ACHAT DE VEHICULES
AUTOMOBILES

L'an mil neuf cinquante neuf, le vingt deux mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire d'après convocations faites le 16 Mai 1959

59084

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUS SEAU, LANOUÉ, BISCAYE, LANUSSE, POUGET, GUILLAUD, MOUCHOT, FLAHAUT, ETCHEBER, BERLAND, REIX, FONTANILLE, MONGRAND, LAMOUCHE, MENANT BOUCHET, GACHET, BETOUS, NARTEAU, CHAMBOULAN, GALLAND, FUJARD Melle FOUCHE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'état mécanique de la voiture "Versailles" que possède la Ville

VU les besoins de la Municipalité

VU la proposition de M. ARDON, représentant de la marque CITROEN pour la région de ROYAN

DECIDE ,

- 1°/ de vendre à M. ARDON, représentant de la marque Citroën et demeurant à SAINTES, 47 cours National, la voiture "Versailles" appartenant à la Ville de Royan, prise dans l'état où elle se trouve et pour la somme de 420.000 francs (quatre cent vingt mille francs)
- 2°/ D'acheter à M. ARDON deux voitures neuves :
 - a/ une berline ID confort livrée à ROYAN munie de sa carte grise et sous les garanties d'usage pour la somme de 1.134.923 F (un million cent trente quatre mille neuf cent vingt trois frs)
 - b/ une berline 2 CV livrée à Royan munie de sa carte grise et sous les garanties d'usage pour la somme de 501.985 F (cinq cent un mille neuf cent quatre vingt cinq frs)
- que les 420.000 francs provenant de la vente de la voiture "Versailles" seront encaissés par la Ville en autorisation spéciale .
- que les prix convenus de l'ID confort (1.134.923 frs) et de la

./..

et la berline 2 CV (501.985 francs) seront mandatés sur le
crédit " dépenses imprévues " Ch.XXXI -du Budget de 1959.

- donne mandat à M.le Maire tous pouvoirs pour traiter avec
M.ARDON sur ces bases.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM.les membres présents

Pour extrait conforme
Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,

signé:M.MATRAS

Approuvé

ROCHEFORT S/MER le 15 Juin 1959

Pr le Sous-Préfet absent

Le Sous-Préfet de SAINTES

signé:illisible

Pour copie conforme
Mairie de ROYAN, le 20 Juin 1959
Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,



M.MATRAS

GARAGE ARDON

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF
DES AUTOMOBILES

CITROËN

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF
pour la Charente-Maritime
des Gazogènes "IMBERT"

REF. RV / JJ IO.103

47, COURS NATIONAL, 47

Boite Postale 15

SAINTES

(Charente - Maritime)

Succursale COZES - Téléphone : 4

Téléphones { 189
305
R. C. SAINTES 951
CHÈQUES POSTAUX
6561 BORDEAUX
C. O. A. 18-0101

Monsieur l'Amiral MEYER

Maire de

ROYAN.

Saintes, le 14 Mai 1959

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous confirmer, ci-après, nos meilleures propositions pour la fourniture d'une ID 19 Confort CITROËN, avec reprise de votre voiture "Versailles" actuelle.

Berline ID CONFORT - TARIF 92 - Prix : 1.062.000Frs
Taxe locale - Frs : 30.055Frs
Remboursement carte grise - Frs : .. 14.920Frs

SOIT .. 1.106.975 Frs

Eventuellement frais de port PARIS
ROYAN - Frais de sortie Usine Frs : 25.540 Frs

Nous pourrions vous reprendre votre voiture "Versailles" dans l'état où elle se trouve au prix de :

Frs : 420.000 Frs

Nous nous permettons de vous faire remarquer, que, bien que la carte grise de cette voiture soit en date du 4 Décembre 1957, celle-ci est une voiture qui est sortie fin Septembre ou début OCTOBRE 1956, c'est donc un modèle Salon 57.

Nous avons noté votre désir d'avoir une voiture noire, avec intérieur gris éléphant. Vous avez demandé également d'avoir cette voiture avec le pavillon peint en noir, alors que normalement les ID ont toutes le pavillon en matière plastique translucide, couleur champagne. L'Usine "Citroën" ne fait pas les pavillons noirs, sauf pour les Ministères, mais nous pensons qu'étant donné vos très bonnes relations avec l'Usine "Citroën" il vous sera possible de vous faire obtenir

.../...

.../...

la voiture toute noire, sortie d'Usine.

Pour ce pavillon noir, il y a un supplément de :) *Nous*

Frs : 25.000 Frs

au cas où l'Usine ne pourrait pas vous le faire, dans les délais normaux, nous pourrions vous faire la peinture nous-mêmes, dans d'aussi bonnes conditions et au même prix.

Nous pensons également que nous pourrions obtenir, pour une commande confirmée sous quelques jours, la livraison de cette voiture avant la fermeture de l'Usine, c'est-à-dire, fin JUIN début JUILLET.

Vous avez également exprimé le désir d'avoir, plus tard, dans des délais assez brefs, une berline 2 CV CITROEN, nous vous indiquons que c'est avec plaisir que nous ferons tout le nécessaire pour vous donner cette voiture et nous vous demandons seulement de nous fixer environ un mois avant la date de livraison prévue, en tenant compte toutefois, que l'Usine sera fermée pour Congés payés, du 7 au 31 Août inclus.

Toujours dévoués à vos ordres,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération la plus distinguée.

[Signature]

472.200

1 425 pneus

473.625

11 920 *post-avance de livraison - n°2*

485.545

13.400 *taxe locale*

498.945

3 040 *carte grise*

501.985 -

GARAGE A R D O N

Concessionnaire Exclusif
des automobiles
CITROEN

47, cours National
Boite Postale 15

Téléphone 189
305

concessionnaire exclusif
pour la Charente-Maritime
des Gazogènes "IMBERT"

S A I N T E S

(Charente - Maritime)

Succursale C O Z E S - Téléphone 4

R.C. SAINTES 951
Chèques Postaux
6561 - Bordeaux
C.O.A. 18-0101

SAINTE S le

MARCHE DE GRE A GRE

OBJET: Fourniture d'une ID 19 et d'une berline 2 CV CITROEN
pour la VILLE DE ROYAN

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- 1°/ Monsieur le Maire de la Ville de ROYAN, d'une part et,
- 2°/ Monsieur Joseph ARDON, Garagiste à SAINTES, concessionnaire exclusif des automobiles Citroën pour la région, d'autre part, il a été convenu et arrêté ce qui suit:

ARTICLE 1- Le présent marché a pour objet la fourniture :

- 1°/ d'une berline ID 19 CITROEN confort avec bas de caisse noir garniture intérieur bleu
- 2°/ d'une berlune 2 CV luxe avec porte AR peinture grise intérieur bleu .

Cette fourniture est conforme aux dépliantes CITROEN ci-joints.

ARTICLE II -

Le prix actuel de cette fourniture - Départ PARIS - est de
- Tarif du 25 mai 1959 -

1°/ Pour 1'ID 19	1.062.000
Hausse sur pneumatiques	2.408
Taxe locale	30.122

	1.094.530
	=====

./...

REPORT 1.094.530 F

2°/ Pour la Berline 2 CV	472.200	
Hausse sur pneumatiques	1.425	
Taxe locale	13.405	
	<hr/>	
	487.030	487.030 -

TOTAL GENERAL - Prix départ PARIS 1.581.560 F
toutes taxes comprises

Ce prix est indicatif et conformément aux conditions générales du constructeur ci-joint, le prix appliqué sera le prix en cours au moment de la livraison du matériel.

Monsieur Joseph ARDON pourra se charger de l'acheminement du matériel à ROYAN et de son immatriculation à la Préfecture, moyennant les suppléments ci-joints :

1°/ ID 19	40.000 frs
2°/ Berline 2 CV	17.700 -
	<hr/>
TOTAL	57.700 frs

ARTICLE III -

Le matériel commandé sera livré dans les délais maximum d'un mois après approbation du présent marché, toutefois ce délai pourra être prorogé d'une durée égale à la période de fermeture annuelle de l'Usine (trois semaines) si la date limite de livraison tombe pendant la fermeture de l'Usine .

ARTICLE IV- GARANTIE -

Le matériel, objet du présent marché, est garanti six mois à dater du jour de la livraison, conformément aux conditions générales de vente du constructeur ci-joint .

ARTICLE V -

M.J. ARDON, rachetera à la Ville de ROYAN, sa voiture actuelle une SIMCA " Versailles " modèle 1957, numéro dans la série du type 120.917 , immatriculation 556 DT -17 -
sur la base de francs 420.000 F

Cette offre est valable jusqu'au 10 Juillet, si la voiture est remise dans l'état indiqué sur la fiche d'expertise faite par notre représentant à la date du 20 mai 1959 .

Si la voiture est remise plus tard, son prix subira une variation proportionnelle à la variation du prix de l'Argus, entre le 20 mai 1959 et celui du jour de livraison, de même si la voiture n'est plus dans l'état indiqué sur la fiche d'expertise, les travaux de remise en état seront à déduire du prix prévu.

ARTICLE VI - PAIEMENT -

Le matériel livré sera payé comptant, à réception, soit par virement au C.C.P. du vendeur 65 - 61 BORDEAUX soit par tout autre moyen bancaire, chèque, virement de compte, etc...

De même, Monsieur ARDON réglera comptant, à la livraison, le montant de la Voiture SIMCA, "VERSAILLES" par virement postal ou chèque de banque.

ARTICLE VIII -

M.J. ARDON certifie qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction de l'Article 50 de la Loi 52.401 du 14 avril 1952.

A SAINTES le 27 Mai 1959

Lu et approuvé
Le Maire
signé: H.MEYER

Lu et approuvé
le Fournisseur
signé: J.ARDON

Approuve
ROCHEFORT S/MER le 15 Juin 1959
Pr le Sous-Préfet absent
le Sous-Préfet de Saintes
signé: illisible

Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 18 Juin 1959

Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,



[Signature]
M. MATRAS.